



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du **COMITE SYNDICAL**
Séance du 21 septembre 2021

Date de la convocation :
14 septembre 2021

Nombre de représentants
en exercice : 7

Nombre de représentants
présents : 6

Dont :
Titulaires 6
Suppléants : -

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre août 2021, à vingt heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Péricolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle multimédia de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT.

Présents :

Titulaires :

Mme Marie-Caroline DUMAS (Basse-Rentgen)
Mme Julie DISTEL (Boust)
M. Michel HERGAT (Entrange)
M. Bertrand MATHIEU (Escherange)
Mme Mélanie MULLER (Evrange)
M. BAUR Denis (Kanfen)

Excusé :

Titulaires :

M. Daniel DUBUISSON (Hagen)



6 – Prise en charge des frais de formation

D.C.S. 2021-34

Rapporteur M. Michel HERGAT

Les salariés du SIVU ECLOS sont concernés par diverses formations tout au long de l'année (BAFA général ou approfondissement, BAFD théorique ou approfondissement, formation au choix).

La convention signée avec Pôle Emploi oblige la collectivité à mettre en œuvre des formations pour l'emploi des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé (P.E.C.).

Par ailleurs, chaque agent dispose d'un droit individuel à la formation (DIF) qui lui permet de suivre des formations de perfectionnement ou de professionnalisation. Ces formations peuvent être dispensées par le CNFPT ou tout autre organisme habilité.

Secrétaire de séance :
Marie-Caroline DUMAS

Invitée : Clarisse COLIN

Afin de permettre aux agents de poursuivre les formations qu'ils ont engagées lors de leur recrutement, il est proposé au Comité Syndical de prendre en charge le coût de ces formations, lesquelles peuvent être dispensées par l'organisme "ANIMA".

Ces formations concernent 8 agents en C.D.D. P.E.C., 2 agents en C.D.D. et 1 agent en C.D.I. pour un montant total de 3.440,00 €.

Ces formations auront lieu pendant les vacances scolaires d'automne 2021.

Il est donc proposé au Comité Syndical de valider la prise en charge de l'ensemble des formations délivrées par ANIMA ou toute autre organisme habilité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, DECIDE de

- **Retenir** l'organisme ANIMA, pour les sessions de formation programmées sur les petites vacances d'automne 2021 ;
- **Accepter** tout organisme habilité pour des formations liées à l'activité d'animation lorsque le CNFPT n'est pas en mesure de les organiser ;
- **Accepter** l'offre d'ANIMA pour :
 - BAFA - Session générale 400 € par agent
 - BAFA - Session approfondissement : 300 € par agent
 - BAFD - Session générale 440 € par agent
 - BAFD - Session perfectionnement 300 € par agent
- **Autoriser** Monsieur le président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération ;
- **Inscrire** les crédits correspondants au budget 2021.

ECLOS
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION PERISCOLAIRE
11 rue de Hettange - 57330 KANFEN
Tél. 03 82 59 94 76 contact@eclos.fr

POUR EXTRAIT CONFORME

KANFEN, le 22 septembre 2021

Le Président



Michel HERGAT